



HERMÈS
PARIS

**POLITIQUE ACHATS
RESPONSABLES**
Groupe Hermès





POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

Le modèle manufacturier artisanal d'Hermès repose sur la créativité et les savoir-faire exigeants au service d'une qualité sans compromis. Il se nourrit des quatre patrimoines essentiels de la maison : la création, les matières premières d'exception, les savoir-faire et l'univers marchand. Il se caractérise par la proximité géographique et culturelle entre les créateurs et les artisans et s'appuie sur le tissu industriel des territoires, dans un esprit de préservation et de transmission des savoir-faire. Par ailleurs, il se déploie avec mesure et sobriété dans l'utilisation des matières premières et avec une volonté de limiter son empreinte environnementale.

Ainsi, le développement durable de notre maison repose sur sa capacité et celle de ses partenaires et fournisseurs à inscrire leurs actions au sein des référentiels internationaux, couvrant les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques, en particulier sur les volets relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales, aux conditions d'emploi, au climat, au respect de la nature et de sa biodiversité.

Hermès cherche à contribuer au déploiement de ces pratiques responsables en matière de développement durable en partageant son ambition et ses engagements au sein de sa chaîne d'approvisionnement, et en accompagnant ses partenaires dans une démarche de progrès.

La capacité du groupe à grandir est liée au maintien et au développement de ses fournisseurs dont la maîtrise de la qualité, les savoir-faire d'exception, les capacités d'innovation et les pratiques sociales et environnementales de chacun doivent être indiscutables.

La politique Achats Responsables présente les ambitions du groupe permettant de répondre aux objectifs d'Hermès en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Elle s'inscrit dans le cadre stratégique du développement durable du groupe qui s'appuie sur l'identification des impacts, risques et opportunités d'Hermès dans sa chaîne de valeur.

En termes de gouvernance, les directions achats directs et indirects sont garantes de la mise en œuvre de ces principes et ont la charge de les déployer opérationnellement dans leurs équipes. La politique achats responsables constitue donc un socle de référence pour tous les partenaires du groupe Hermès. Elle s'inspire de la norme internationale ISO 20400 et du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (LRFAR).

Notre engagement mutuel est déterminant pour rendre toujours plus responsable la chaîne d'approvisionnement d'Hermès et nous comptons sur l'adhésion de tous nos partenaires à cette démarche de progrès. ■

Olivier Fournier

Directeur général Gouvernance
et Développement des organisations

Guillaume de Seynes

Directeur général Pôle Amont
et Participations

4 PILIERS STRUCTURANTS

Cette politique est adressée aux fournisseurs, fabricants, prestataires de services et à tous leurs éventuels sous-traitants (ci-après les « Partenaires »). Elle constitue un socle de référence sur le sujet des achats responsables et s'appuie sur un ensemble de documents clefs, listés en annexe et disponibles sur le site internet d'Hermès.

Hermès est engagé de longue date en matière environnementale, éthique et sociale et porte une attention particulière à l'impact de ses activités. La maison veille à accompagner durablement ses Partenaires avec lesquels elle entretient des relations

équilibrées et de long terme. La politique Achats Responsables formalise ses engagements en matière sociale, environnementale et éthique, en particulier sur les droits humains, les libertés fondamentales et les conditions d'emploi (hygiène, santé, sécurité, temps de travail, salaires...).

Hermès attend de tous ses Partenaires un respect et une ambition similaires, et les encourage à les répercuter au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement.



ÉTHIQUE ET DROITS HUMAINS

La charte éthique, régulièrement mise à jour, est conçue comme un instrument de progrès et de dialogue. Elle précise notamment les attendus d'Hermès en termes de relations avec ses Partenaires. Le Code de conduite des affaires et le Code de conduite anticorruption présentent l'ensemble des valeurs qui s'appliquent aux collaborateurs Hermès et qui orientent les acheteurs notamment dans leurs relations avec les Partenaires.

En parallèle, le groupe Hermès déploie depuis plusieurs années une politique de vigilance et de contrôle de sa chaîne d'activités. Cette politique de vigilance se fonde sur différents outils opérationnels notamment le Code de conduite fournisseurs et le Plan de vigilance du groupe. Ils traduisent l'engagement d'Hermès à respecter et à faire respecter les normes internationales* et les législations locales, en particulier celles

relatives aux conditions de travail, à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances pour tous et autres droits fondamentaux liés aux conditions de travail tels que spécifiés dans la norme ESRS S2 (*European Sustainability Reporting Standards*) de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

Hermès ne tolère aucun manquement en matière de Droits Humains. En fonction de l'analyse des risques effectuée, Hermès diligente régulièrement des audits indépendants, afin de contrôler le respect de ses engagements en matière de Droits Humains dans sa chaîne d'approvisionnement. Il peut également mettre en place des plans d'actions par filière ou par Partenaire afin de prévenir les risques éventuellement identifiés et/ou de cesser toute éventuelle défaillance.



Dans ce cadre, il est demandé aux Partenaires de :

S'engager sur le respect du Code de conduite Fournisseurs d'Hermès, et notamment sur les sujets liés aux Droits Humains, à l'éthique et à la lutte contre la corruption. Ainsi, les Partenaires doivent **répercuter ces engagements** au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement.

Dispositif H-Alert !

Conformément au Code de conduite Fournisseurs, les Partenaires et leurs employés : ayant connaissance d'une violation, d'une tentative de violation des lois et réglementations applicables, ainsi que toute situation qui pourrait être contraire aux règles éthiques du groupe Hermès, sont invités à le signaler à leur(s) interlocuteur(s) habituel(s) ou de manière confidentielle et sécurisée via la plateforme **H-Alert !**

La plateforme H-Alert ! est ainsi accessible à toutes les parties prenantes du groupe tant internes qu'externes, que ce soit via le site intranet HermèsSphère ou via le site Internet institutionnel Hermès Finance. Disponible en 21 langues pour en assurer la parfaite diffusion, la nouvelle notice d'information a fait l'objet d'une communication au sein du groupe et de ses fournisseurs.

* Voir la liste en annexe

ENVIRONNEMENT

Le respect de la nature, source de ses matières d'exception et du cadre de vie de ses sites, est une valeur forte et constante d'Hermès. La politique environnementale du groupe vise à limiter l'impact de son activité sur l'environnement et de préserver la biodiversité et les ressources.

Des solutions pragmatiques, ambitieuses, et des innovations, sont recherchées systématiquement pour préserver l'environnement à long terme, en tentant d'aller au-delà des réglementations applicables à chaque fois que cela est possible. La priorité est de maîtriser les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'amont à la distribution, des achats aux processus internes.

Compte tenu de ses engagements en termes de trajectoire climat, formalisés dans son plan de transition, Hermès a pour objectif de baisser de 58,1 % en 2030 par rapport à 2018, ses émissions de gaz à effet de serre en intensité sur son scope 3 lié aux achats de biens et services. Sa chaîne de valeur est associée à cette ambition, notamment grâce à la mesure et à l'analyse robuste

des impacts environnementaux générés par l'ensemble des produits et services achetés.

Ainsi, Hermès s'engage à évaluer et améliorer ses achats sur le juste besoin en incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources tout en proposant des solutions innovantes et en maintenant le plus haut niveau de qualité de ses produits.

Les décisions d'achats du groupe doivent également intégrer les objectifs suivants :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), des pollutions (en particulier des eaux et des sols) ;
- la suppression des plastiques à usage unique ;
- la limitation des consommations de ressources et d'énergie dans une logique d'économie circulaire ;
- la protection de la biodiversité et des écosystèmes impactés par les activités des Partenaires du groupe ;
- une gestion responsable des déchets ;
- l'encouragement des démarches d'éco-conception. ■



Dans ces objectifs, il est demandé aux Partenaires de :

S'engager dans une démarche de transformation de leurs écosystèmes selon les Brief RSE, Brief Filiales et Attentes RSE par catégorie que partage le groupe avec eux.

Diminuer leur empreinte carbone, leur consommation de ressources et leurs pressions sur la biodiversité.

Améliorer la performance énergétique et environnementale de leurs produits et services sur tout leur cycle de vie en proposant des solutions pérennes et innovantes, éventuellement en co-construction avec le groupe.

RELATIONS DE PARTENARIAT

Afin d'œuvrer au développement de partenariats équilibrés et durables entre Hermès et ses Partenaires, les relations sont fondées sur le respect, la confiance et la transparence mutuels. La présence de Partenaires historiques en est l'illustration emblématique (durée moyenne de relation de 21 années avec le top 50 des fournisseurs).

Dans le cadre de ses relations, Hermès s'engage à :

- ▣ exclure les pratiques d'achats ou de négociations agressives, inégales ou déséquilibrées ;
- ▣ assurer systématiquement une égalité de traitement entre les fournisseurs (lors de procédure d' appel d'offres, de mise en concurrence, etc.) ;
- ▣ communiquer clairement les critères de sélection multifactoriels lors des appels d'offres, notamment ceux relatifs à la RSE ;
- ▣ garantir la possibilité pour les Partenaires de dialoguer sur les conditions contractuelles afin de veiller à leur aspect équilibré ;
- ▣ faire ses meilleurs efforts pour réduire les délais de paiement ;
- ▣ collaborer pour résoudre les problématiques, innover et saisir les opportunités ;
- ▣ anticiper dans la mesure du possible les fins de relations commerciales avec les Partenaires en tenant compte de leurs particularités ;
- ▣ communiquer régulièrement avec ses Partenaires en particulier dans le cadre de l'évolution de ses attentes ;
- ▣ en France, pour les PME, un médiateur interne est désigné et peut être contacté afin de favoriser le dialogue en cas de difficultés ou de questions : mediateur@hermes.com. ▣

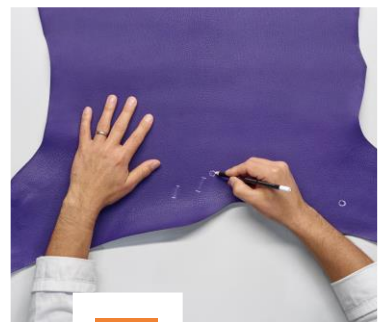


Dans ce cadre, il est demandé aux Partenaires de :

Partager toutes les informations nécessaires et **de manière transparente** pour le suivi de la relation commerciale.

Communiquer de manière franche et constructive et remonter tout problème.

Adopter la même posture de partenariat envers leurs propres fournisseurs et sous-traitants.



ACHATS SOLIDAIRES ET LOCAUX

Hermès contribue au déploiement des pratiques responsables en favorisant le secteur du travail protégé et adapté ainsi que l'activité économique locale, en particulier dans des zones fragiles sur le plan socio-économique. En effet, dans le cadre de sa responsabilité territoriale, Hermès se mobilise en France notamment en faveur de ses territoires d'implantation, qui s'en trouvent valorisés et transformés.

Dans ce cadre, Hermès s'engage à :

- rechercher des Partenaires engagés en faveur de l'inclusion et de l'insertion dans l'emploi et contribuant au

développement du tissu économique et social de leur territoire d'implantation, notamment dans les zones où les inégalités sont plus présentes ;

- faciliter dès qu'il en est possible, l'accès aux appels d'offres du groupe Hermès aux structures du secteur du travail protégé et adapté (STPA), de l'insertion par l'activité économique (IAE) et de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;

- veiller à l'origine géographique, privilégier les achats locaux et la préservation de savoir-faire exceptionnels ;

- travailler en partenariat avec les parties prenantes et acteurs locaux. ■



Pour atteindre ces objectifs, il est demandé aux Partenaires de :

S'informer et former leurs salariés aux enjeux de la **lutte contre les exclusions.**

Accompagner eux-mêmes des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi par le recrutement ou le **recours au STPA, à l'IAE et l'ESS.**

Contribuer au développement de leurs territoires d'implantation en privilégiant des **achats locaux** et le maintien des savoir-faire.



LA DÉCLINAISON DES PILIERS DANS LES DISPOSITIFS D'ACHATS

Les achats responsables constituent une responsabilité partagée au sein d'Hermès. Le Comité achats responsables porte à la fois les rôles de promotion et déploiement des pratiques vertueuses (auprès de tous les acheteurs du groupe) dans tous les achats du groupe, de pilotage des progrès et d'évaluation en vue d'une mise à jour annuelle de la politique. Il rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil des achats, dans lequel siègent des membres du Comité exécutif.

La présente politique Achats Responsables se décline dans les outils opérationnels des directions achats : appels d'offres, contrats, suivi des fournisseurs, évaluations, audits, etc. Les directions achats du groupe accompagnent tous les acheteurs à travers des formations et des outils, et pilotent le déploiement de la politique à travers l'organisation d'instances décisionnelles et opérationnelles.

Des cartographies des risques relatifs aux achats sont régulièrement mises à jour et des mesures de diligence raisonnable afin de prévenir/atténuer les dits risques sont conduits avant toute nouvelle relation commerciale.



Tout au long des relations commerciales, Hermès met en place des mesures de contrôle de ses Partenaires ainsi que des plans d'actions éventuellement correctifs de manière régulière :

- des évaluations de la performance RSE menées via des questionnaires puis analysées par les acheteurs ou par des tiers indépendants ;
- des visites de contrôles et des audits menés par les acheteurs ou par des tiers indépendants ;
- des plans de progrès ciblés établis conjointement à l'issue de ces échanges, visites et/ou audits ;
- un accompagnement des Partenaires stratégiques vers une amélioration de leurs pratiques environnementales, sociales et éthiques, notamment dans l'objectif de la mise en place de labels et certifications.

Ces différentes étapes et les indicateurs de performance associés sont suivis par les instances de gouvernance du groupe et communiqués dans le rapport de durabilité. ■

Afin que cette approche soit la plus efficace possible, il est demandé aux Partenaires d'évaluer leurs risques pour :

Être transparents sur leurs chaînes d'approvisionnements et leurs pratiques en matière de RSE.

Appliquer la **même logique à leur propre chaîne de valeur.**

Collaborer lors de ces évaluations et visites.

ANNEXES: DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

La politique Achats Responsables s'inscrit, en cohérence, au sein d'un ensemble de documents clefs liés à la Responsabilité Sociétale d'Hermès, disponibles sur le site internet : <https://finance.hermes.com/fr/politiques-publications/>

- **Code de conduite fournisseurs** : Description des exigences sociales, environnementales et éthiques de la maison envers ses Partenaires. Ce code doit être signé avant toute entrée en relation d'affaires.
- **Plan de vigilance** : Programme d'Hermès visant à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de ses activités et de celles de ses Partenaires.
- **Cadre stratégique développement durable** : Présentation des engagements et contributions d'Hermès en six piliers constituant sa stratégie de développement durable. Ce cadre sert de feuille de route à l'ensemble des comités de direction.
- **Charte éthique** : Formalisation de l'approche en matière d'éthique, et sa traduction dans les relations tant internes que vis-à-vis des clients, des Partenaires et plus généralement de l'écosystème dans lequel Hermès s'inscrit. À ce titre, elle est diffusée à tous les salariés.
- **Code de conduite des affaires** : Présentation des principes directeurs du groupe sur certains risques liés à l'éthique.
- **Code de conduite anticorruption** : Engagements du groupe à lutter contre la corruption dans le cadre de son éthique. Ce code s'applique à l'ensemble des collaborateurs du groupe, à ses Partenaires et à ses cocontractants.
- **Brief Filières** : Expression des attentes envers les Partenaires impliqués dans l'approvisionnement des métiers du groupe Hermès, par matière utilisée.
- **Brief RSE** : Expression des attentes envers les Partenaires sur 8 thématiques liées au développement durable (social et droits humains, biodiversité, forêts, carbone et énergie, eau, traçabilité, circularité et innovation matières et process, pollution).
- **Référentiel Harmonie** : Critères de performance environnementaux, sociaux et sociétaux s'appliquant à tout type de projet immobilier. Ce référentiel est labellisé par Bureau Veritas.
- **Politique bien-être animal** : Engagements en matière de bien-être animal et attentes envers les acteurs concernés de ses filières d'approvisionnement.
- **Politique forêts Hermès** : Engagements en matière de gestion et protection des forêts et attentes envers les acteurs concernés de ses filières d'approvisionnement.
- **Plan de transition pour le climat** : Présentation de la trajectoire climat alignée sur les Accords de Paris et validée par l'initiative SBTi.
- **Accord Handicap** : Synthèse des engagements groupe en matière d'intégration et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.
- **Modèle d'affaires** : Infographies présentant le modèle artisanal français d'Hermès, singulier, créateur de valeur et durable. Consultable au sein du document d'enregistrement universel.
- **Politique de non-discrimination et de diversité** : Engagements en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes, d'insertion de personnes en situation de handicap et plus largement de lutte contre toute forme de discrimination.

* Liste des Normes Internationales de Comportement auxquelles se réfère la politique Achats Responsables : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; les dix principes du Pacte Mondial (United Nations Global Compact (UN Global Compact)) des Nations Unies sur les Droits Humains, l'Environnement et la Lutte contre la Corruption ; la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions fondamentales de l'OIT ; les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales de 2023 ; et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights, UNGPBHR).